

NON À LA DÉS-INTÉGRATION DE L'IUFM DES PAYS DE LA LOIRE

Avec l'adoption de la loi Fillon par le Parlement en avril 2005, c'est – entre autres – une nouvelle organisation de la formation des maîtres qui se met en place. Finis les « établissements publics à caractère administratif » rattachés à des Universités, place aux « écoles internes » intégrées à une Université.

Les conseils d'administration des trois Universités de la région – Université de Nantes, Université d'Angers, Université du Maine (Le Mans) – se sont tous prononcés pour l'intégration de l'IUFM en leur sein. Le Recteur de l'Académie de Nantes a demandé à leurs Présidents de réaliser un projet pour l'intégration de l'IUFM. Ces projets devront être déposés sur le bureau du Recteur en ce début de février. Une commission de quatre personnes extérieures désignées par le Recteur sera chargée de donner un avis et le Recteur recevra la Directrice de l'IUFM suivie des trois Présidents des Universités pour un « grand oral » le 26 février. Le Recteur rendra son verdict dans l'après-midi.

Durant cette phase, les personnels administratifs, techniques et les formateurs n'ont à aucun moment été consultés par l'administration rectorale. Comme s'il s'agissait d'une simple procédure technique sans réflexion aucune sur les conséquences humaines et pédagogiques que provoquerait une éventuelle délocalisation des services du siège académique !

Avec l'ensemble des personnels du siège académique, signataires d'une lettre adressée au Recteur, exprimant leurs inquiétudes et lui demandant une audience, les organisations syndicales CFTD, CGT, FSU et UNSA demandent :

- **Le maintien des services du siège académique sur Nantes.** Les personnels qui y travaillent soulignent qu'ils sont avant tout au service de la formation. Leurs compétences et leurs technicités sont indispensables à la mise en œuvre – aujourd'hui tout particulièrement – des nouvelles dispositions ministérielles relatives à la formation des maîtres, comme elles participent de la qualité pédagogique de l'IUFM, une qualité reconnue « exemplaire » par le Ministre lui-même lors de sa venue sur le site IUFM du Mans le 9 novembre 2006. Une délocalisation du siège académique sur Le Mans ou Angers provoquerait la demande de mutation de tous les personnels qui y travaillent et entraînerait la casse d'un outil qui a fait ses preuves.
- **Le refus que soient mises en concurrence des Universités** avec lesquelles l'IUFM a jusqu'à présent bien travaillé. La carte des formations permet aujourd'hui un réel travail en partenariat, son démembrement et une éventuelle concurrence n'apporterait que confusion et contribuerait à une incompréhension des usagers qui préparent les concours.
- **Une démarche qui vise à consulter étroitement les personnels ITRF, BIATOS et les formateurs** avant toute prise de décision.

C'est pourquoi l'Intersyndicale représentant l'ensemble des personnels administratifs et des formateurs appelle à un rassemblement devant le Rectorat le 26 février à 11 h, date des auditions du Recteur sur les projets universitaires et demande qu'une délégation des personnels soit reçue à cette occasion.